



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

Séance du 1^{er} juin 2015

L'an deux mil quinze, le premier juin à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Claudine QUATREPOINT, Claude PAGET, Anne-Marie MIVELLE, Lydie CHANEZ, Jérôme BORNE, Michaël FUMEY, Jean-Marie GIROD, Nelly GIROD, Gérard MUGNIOT, Jean-Yves QUETY, Jérôme SERRETTE, Carmen VALLET, Daniel VERNEREY.

Était absent : Nicolas GRIFFOND

Autre présent : Nathalie PENTRELLA, secrétaire de mairie

Mme Anne-Marie MIVELLE a été désignée comme secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20h05.

1. Approbation du compte rendu de la séance du 4 mai 2015

Le compte rendu de la séance du 4 mai 2015 est approuvé à l'unanimité.

2. Voirie : création d'un trottoir, rue de Frasne

M. le Maire fait part d'un devis de l'entreprise ROGER MARTIN pour la réalisation d'un trottoir rue de Frasne pour un montant de 9 973 € HT. Les travaux seront réalisés en même temps que les travaux d'aménagement de la place de la mairie.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité ce devis et donne tout pouvoir au maire pour signer les pièces nécessaires.

3. Place de la mairie et cours d'école : point sur les travaux

Les travaux, hormis l'enfouissement des lignes Telecom et ERDF qui ont été réceptionnés ce lundi 1^{er} juin, devraient commencer à compter du 15 juin. Des perturbations de circulation et de stationnement sont à prévoir jusqu'au 28 août

2015 maximum. Un arrêté de circulation a été pris par le maire, prévoyant la mise en place, en fonction des besoins, de réduction de chaussée, d'alternat, de déviation totale ou partielle par la rue des Médecins ainsi que l'interdiction de stationnement sur le parking de la place de la mairie. A noter également que la boîte aux lettres sera déplacée sur le parking de l'Abondance pendant la durée des travaux. L'accès piéton à la mairie et à l'agence postale seront maintenus pendant les travaux.

Le plan des travaux est étudié à nouveau par le conseil municipal. Quelques modifications ou compléments de travaux sont à prévoir, en particulier la réfection du réseau d'eaux pluviales sur l'emprise de la place, le réseau existant étant en très mauvais état. De même, le choix du mobilier urbain sera effectué prochainement.

4. Finances : renégociation d'emprunts et contractualisation d'un emprunt pour les travaux de la place de la Mairie

L'adjoint en charge des finances présente les différentes possibilités de renégociation des emprunts en cours auprès du Crédit mutuel (extension de l'école et assainissement), compte tenu de la baisse des taux constatée actuellement.

La solution la plus avantageuse est le prêt réaménagé par le Crédit mutuel, sans pénalité et avec une réduction des taux de 0,30 point, ce qui représente une économie globale de 38 700,22 € d'intérêts, sans changement de durée, soit :

- Emprunt « extension de l'école » : 4,15 % ramené à 3,85 %
- Emprunt « assainissement » : 4,60 % ramené à 4,30 %

De plus, il est proposé de contractualiser avec le Crédit mutuel pour un emprunt de 250 000 € à 1,40 % sur 15 ans pour financer les travaux de réaménagement de la place de la Mairie et des cours d'école.

Aussi, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- renégocier les deux prêts en cours auprès du Crédit mutuel
 - Extension de l'école : 3,85 % sans changement de durée
 - Assainissement : 4,30 % sans changement de durée
- contracter un nouvel emprunt auprès du Crédit mutuel d'un montant de 250 000 € à 1,40 % sur 15 ans pour le réaménagement de la place
- donner tout pouvoir à M. le maire pour la signature des contrats.

5. Enfance, petite enfance

Nom de l'école et inscription sur la façade

Les résultats de la consultation sont les suivants :

- École des Barbouillons : 63 voix
- École des Lapias : 37 voix
- École des Montagnards : 30 voix

400 bulletins ont été distribués aux foyers de Mignovillard, Communailles-en-Montagne et Bief-du-Fourg. 132 suffrages dont 130 exprimés (2 bulletins nuls).

Par ailleurs, un devis de 1 160 € HT est proposé au conseil municipal pour l'inscription du nom sur l'école par l'entreprise Numatex.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- prend acte des résultats de la consultation
- décide de nommer l'école de Mignovillard, « École des Barbouillons » à compter du 1^{er} septembre 2015
- retient le devis de l'entreprise Numatex pour un montant de 1 160 € HT afin d'inscrire le nom de l'école sur la façade.

Travaux de rénovation des locaux du centre périscolaire

M. le Maire présente les devis demandés pour les travaux de rénovation de peinture des locaux du centre périscolaire, qui devront être effectués dans le courant de l'été :

- MOUREY : 6 329,15 € HT
- CHAGROT : 4 971 € HT

Le conseil municipal décide de :

- retenir l'offre de l'entreprise CHAGROT
- donner tout pouvoir à M. le Maire pour signer le devis.

Le conseil municipal étudiera en juillet la réfection de l'électricité du bâtiment.

Centre périscolaire

Un recensement des besoins des familles va être réalisé par l'association « Familles rurales – Arc-en-Ciel » pour l'année scolaire prochaine, en particulier en étudiant la possibilité d'offrir un service le mercredi midi et après-midi, puisque ce créneau horaire dépend désormais du temps périscolaire. Ce travail est réalisé conjointement avec les SIVOS de Nozeroy et La Baroche pour envisager un service mutualisé à Mignovillard.

6. Tourisme : espace ludique de la Bourre

L'adjointe en charge du tourisme fait le point sur l'évolution du dossier concernant l'achat des installations ludiques au Chalet de la Bourre, suite à la proposition de l'Espace nordique jurassien (ENJ) en 2014. Les coûts définitifs sont désormais connus.

Après réajustement, le conseil municipal décide de :

- annuler la délibération du 6 octobre 2014
- réajuster le montant total dû par la Commune à l'ENJ, correspondant à 2 789,66 €, soit un solde à régler de 1 529,66 € (un acompte de 1 260 € à déjà été versé).
- charger M. le Maire de régler le solde dû à l'ENJ.

7. Numérique

Amélioration du réseau et de la sécurité informatique de la mairie

M. le maire présente les devis demandés pour l'installation d'un nouveau modem routeur wifi, d'un NAS pour le stockage sécurisé des documents et de disques durs externes pour les sauvegardes.

- EUROBUREAU : 1 286,43 € HT
- PERONO : 1 337,00 € HT (sans la fourniture des disques durs externes)

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- retenir le devis d'EUROBUREAU
- donner tout pouvoir à M. le Maire pour signer le devis.

Adhésion à l'association « Ville internet »

M. le maire propose de poser la candidature de la Commune pour le label « Villages internet ». Aussi, il est proposé d'adhérer, pour l'année 2015-2016, à l'association « Villes internet », au coût planché de 50 €. Le conseil municipal accepte cette adhésion, désigne M. le Maire pour représenter la Commune au sein de l'association et lui donne tout pouvoir pour les formalités administratives et financières.

Téléphonie mobile

M. le Maire informe de ses démarches administratives pour l'amélioration de la couverture en téléphonie mobile et le déploiement de la 3G sur le pylône installé à Essavilly. Des courriers ont été adressés en ce sens aux 3 opérateurs (Bouygues télécom, Orange et SFR).

A la demande du conseil municipal, un courrier sera prochainement adressé aux conseils départementaux du Jura et du Doubs concernant le déploiement de la fibre optique, afin d'envisager une interconnexion entre les réseaux dans la mesure où le Doubs a commencé son déploiement à Vaux-et-Chantegrue.

8. Demandes de subventions

Fast 4L et 2 Furious

Juliette MULLER et Jérémy MONNET ont pour projet la participation au 4L Trophy et propose à la Commune, un encart publicitaire sur la 4L et divers supports de communication.

Protection civile du Jura

Cette association propose aux communes du Jura de réaliser un investissement mutualisé pour une unité d'hébergement d'urgence de 100 lits avec moyens connexes pour un déploiement dans des salles des fêtes, gymnases... Une participation de 170 € est demandée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas donner une suite favorable à ces deux demandes. La première ne concerne pas une manifestation locale et les participants ne sont pas inscrits sur la liste des sports de haut niveau. La seconde demande est davantage du ressort des missions régaliennes de l'État.

9. Création d'une commune nouvelle avec Communailles-en-Montagne

M. le Maire fait le point sur les deux rencontres des 18 et 21 mai réunissant les 2 conseils municipaux ainsi que le secrétaire général de la Préfecture et deux directeurs. De plus, M. le Maire informe qu'il a participé à une rencontre nationale des communes nouvelles à Paris, le 27 mai dernier.

Un bilan très positif est dressé de ces réunions qui ont permis de disposer de nombreux éléments d'information sur les implications de la création d'une commune nouvelle, son fonctionnement ainsi que les sujets devant faire preuve d'un approfondissement (fiscalité, urbanisme, agriculture...). Il a également été acquis que les habitants de deux communes seraient consultés par le biais d'un vote, sur la base de propositions conjointes présentées par les élus dans des documents et réunions d'information à la rentrée.

Comme évoqué avec le maire de Communailles-en-Montagne, M. le Maire propose dans un premier temps de rédiger une charte durant l'été, qui servira de base de discussion avec la population et de socle à la future commune nouvelle, si les habitants en décidaient ainsi.

10. Communauté de communes du Plateau de Nozeroy

Entretien de la voirie

La Commune a transmis ses besoins à la Communauté de communes. Une consultation des entreprises est en cours.

Conseil communautaire du 11 mai

- Un nouveau prestataire concernant la gestion du SPANC a été retenu : PN Assainissement de Cressia.
- Le contrat de Pays de la Haute Vallée de l'Ain 2015-2020 est validé avec notamment la réfection de la salle des sports de Mignovillard (100 000 € de subvention de la Région).
- La construction de la nouvelle déchetterie est en cours.
- Evolution de la Communauté de communes : des contacts et des rencontres sont programmés avec les communautés alentours.

11. Divers

Forêts et bois

Vente de la parcelle 12

M. le Maire informe le conseil municipal que l'ONF a contraint la Commune à modifier le mode de vente de la parcelle 12, qui était prévue en unité de produit par délibération en date du 1^{er} décembre 2014. L'ONF a imposé que cette parcelle soit vendue en bloc et sur pied, la considérant comme homogène. Le conseil municipal exprime sa désapprobation devant la méthode employée mais accepte de modifier la délibération du 1^{er} décembre 2014 afin de régulariser la situation.

Cession de bois en bord de route

Une consultation des entrepreneurs de travaux forestiers a été lancée pour l'exploitation des lots de bois proposés aux habitants en bord de route. L'ouverture des plis fait apparaître les offres suivantes, pour 10 lots de 11 m³, la SARL Quatrepoint ayant décliné la proposition :

- Yann GRIFFOND : 30 € HT/m³
- Éric GRIFFOND : 24 € HT/m³

Le conseil municipal décide de retenir le mieux disant, c'est-à-dire Éric GRIFFOND. Une demande complémentaire de prix sera toutefois effectuée dans la mesure où seulement 5 lots ont trouvé preneur. Tout pouvoir est donné à M. le Maire pour procéder aux ajustements qui seraient nécessaires.

Location de barrières de sécurité de M. Claude BENOIT

M. Claude BENOÎT a formulé une demande de location de barrières de sécurité auprès de la Commune pour une manifestation privée. Le conseil municipal accepte la demande et décide de louer les barrières au prix de 2 € par barrière et par jour.

Création d'une sortie sur la voie publique

Par courrier, M. Jean-Louis CARREZ a formulé une demande de création de sortie sur la voirie communale située impasse de la rue de la Saugé, à l'occasion d'un projet de réfection de l'habitation située 11 rue de Mouthe. La commission « Urbanisme, voirie et assainissement », après examen sur les lieux, a émis un avis favorable. Le conseil municipal se prononce également favorablement sur le principe. La Commune devra être avertie en amont pour délimiter l'emplacement exact de la sortie.

Suppression d'arbres et arbustes

M. Clément STEINMESSE et Mme Audrey SICHEL ont formulé une demande à la Commune pour retirer 4-5 arbres et arbustes situés en limite de leur propriété sis 4 bis rue des Gentianes, sur du terrain communal, et ce, afin d'aménager leur limite de propriété. Le conseil municipal émet un avis favorable à cette demande.

Droit de préemption urbain (DPU)

M. le Maire rend compte au conseil municipal des décisions prises par délégation concernant les déclarations d'intention d'aliéner. Il n'a pas été fait usage du droit de préemption communal pour les ventes suivantes :

- Vente de l'OPH du Jura à M. et Mme Jonathan LARMURIER et Elodie TOUSSAINT (rue des Droséras)
- Vente de l'OPH du Jura à M. Francis DAGNEAU et Mme Corinne BAUD (rue des Droséras)
- Vente de l'OPH du Jura à M. Julien FORNES et Mme Christine MATEUS (rue des Droséras)
- Vente de M. Guy HENRIET à M. Maxime FOURNY et Mme Mathilde PICOT (rue du Puits à Petit-Villard)

Fête des pères

L'apéritif offert par la Commune à l'occasion de la fête des pères aura lieu le samedi 20 juin à 20h à la salle des fêtes.

Station d'épuration

Une visite de présentation et d'information sur le fonctionnement de la station d'épuration aura lieu le samedi 20 juin à 9h30 sur place, au Martinet. Cette visite est destinée aux conseils municipaux de Mignovillard et Communailles-en-Montagne ainsi qu'à l'ensemble de la population.

Carrefour des Herses

Le Département devrait très prochainement mettre en place des bandes rugueuses et panneaux de signalisation demandés par la Commune pour sécuriser le carrefour des Herses. Les travaux de réaménagement d'une partie du carrefour devraient avoir lieu dans les mois à venir, après validation par les élus du conseil départemental.

La séance est levée à 23h30.

Le Maire,

Florent SERRETTE

